

OUTIL D'AUTO-EVALUATION

RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
SOLUTION DE MESURE D'AUDIENCE
EXEMPTÉE DE CONSENTEMENT.

Juillet 2025

1. À qui s'adresse cet outil d'auto-évaluation ?

Les éléments ci-dessous permettent l'analyse **par le fournisseur** de la solution de mesure d'audience pour déterminer si elle peut être configurée de manière à entrer dans le cadre de l'exemption au consentement. Une fois cette analyse réalisée, **celui-ci est invité remettre à ses prospects un document permettant d'attester du respect des conditions définies**, ainsi que, le cas échéant, les actions à mettre en œuvre pour correctement configurer la solution. Un modèle de document est fourni en annexe.

2. Portée de l'outil d'auto-évaluation

Cet outil a pour unique but de permettre d'analyser si une solution de mesure d'audience peut être mise en œuvre sans consentement préalable. **Il n'a pas vocation à permettre d'évaluer la conformité de la solution dans son ensemble au regard du cadre légal applicable.**

3. Objectifs poursuivis par la mise en place de la mesure d'audience

La solution visée par le cadre d'analyse ne doit concerner que la mesure de l'audience d'un site ou d'une application.

Les fonctionnalités autorisées sont :

- les mesures des performances ;
- la détection de problèmes de navigation ;
- l'optimisation des performances techniques ou de son ergonomie ;
- l'estimation de la puissance des serveurs nécessaires ;
- l'analyse des contenus consultés.

Si la solution permet un traitement de données pour d'autres finalités, celles-ci doivent être désactivées par défaut, notamment :

- toute mesure à visée marketing, y compris mais non limitée à la mesure de performance des canaux de conversion, de performance de campagnes publicitaires, de mesure des canaux d'acquisition, de lutte contre la fraude publicitaire, etc. ;
- toute création de cohorte d'utilisateurs pour leur présenter des contenus différenciés, que l'appartenance à une telle cohorte soit définie de manière aléatoire ou bien en fonction des informations précédemment collectées.

En cas de difficulté d'analyse d'une fonctionnalité, la question à poser est de savoir si l'absence de la mesure envisagée conduit à ce que le site ne puisse plus répondre à la demande expresse de la personne (étant entendu que la nécessité économique ne rentre pas dans le cadre de ce qui est considéré comme « strictement nécessaire »).

À noter : Lorsque des données personnelles sont collectées pour une finalité initiale – par exemple ici pour la mesure d'audience exemptée du consentement – leur réutilisation ne nécessite pas en tant que tel de consentement **à la condition qu'elles aient été préalablement anonymisées de manière effective**. En effet, la réutilisation de données effectivement rendues anonymes est présumée ne pas créer d'atteinte supplémentaire à la vie privée au regard de la protection apportée par l'article 82 de la loi « informatique et libertés ». Le RGPD reste applicable au traitement d'anonymisation lui-même.

Au-delà de l'engagement du prestataire à rendre possible la configuration de son outil pour atteindre l'objectif, la CNIL l'invite à rappeler ces principes ainsi qu'à indiquer la méthodologie pour désactiver les fonctionnalités non-conformes dans le document mis à disposition de ses prospects.

4. Critères de mise en œuvre de la mesure d'audience

Afin d'établir que l'outil de mesure d'audience rentre dans le cadre de l'outil d'auto-évaluation, celui-ci doit pouvoir être configuré afin de respecter l'ensemble des critères du tableau ci-dessous. Quand le tableau indique une mesure technique précise, il s'agit d'une recommandation de la CNIL. Il est possible pour le prestataire de démontrer qu'une mesure alternative remplit effectivement l'objectif. Dans ce cas, il lui est recommandé de l'indiquer et de le justifier dans la documentation qu'il fournit à ses potentiels clients (en étant clair sur le fait qu'il s'écarte des mesures recommandées par la CNIL).

Objectif	Critère	Mesure technique
L'unique finalité pour laquelle l'outil est utilisé est celle de la mesure de l'audience du site ou de l'application	Le prestataire met à disposition des instructions pour désactiver toute fonctionnalité qui sort du cadre déterminé	N/A
	Les données collectées sont minimisées au regard de la finalité de mesure d'audience poursuivie	<ul style="list-style-type: none"> • Si des données provenant des champs d'en-tête (« headers ») HTTP sont collectées (version de navigateur, système d'exploitation, matériel, taille d'écran), ces données sont minimisées (version majeure système d'exploitation/navigateur par exemple) • La solution collecte au plus trois type d'évènements : <ul style="list-style-type: none"> • La simple présence d'une personne sur une page et les informations associée à cette page (nom, type, etc.) • L'utilisation par cette personne d'une fonctionnalité (clic bouton, clic lien) et les information associées (destination, label, etc) • Les statistiques de temps de chargement, de défilement ou de temps passé sur une page
Le prestataire propose le service sous le régime de la sous-traitance	Le prestataire met à disposition un accord de traitement des données (ou « <i>data processing agreement</i> », DPA) standard qui inclut les mentions obligatoires listées à l'article 28 du RGPD et le qualifie en tant que sous-traitant	N/A
	Aucune mise en commun par le prestataire de données brutes de mesure d'audience provenant de plusieurs de ses clients n'est mise en œuvre	N/A
	Aucune réutilisation des données pour le propre compte du prestataire et quelle que soit la finalité (amélioration de son service, lutte contre la fraude, etc.) n'est mise en œuvre	N/A
	Le prestataire met à disposition en tant que sous-traitant un point de contact afin de recevoir et traiter les questions et réclamations de leurs prospect pour clarifier les doutes sur la conformité	N/A

Objectif	Critère	Mesure technique
L'outil ne permet pas un suivi de la personne en dehors du site ou de l'application visée	Aucun import de données externes n'est possible	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation de toute collecte ou import d'identifiant client (ou « CRM »), d'UTM ou d'identifiant de campagne dans les URLs • Le référent (« <i>referrer</i> »), s'il est collecté, se limite au domaine (« <i>host</i> »). • Toute intégration avec des outils tiers est exclue
	Aucun identifiant permettant un suivi à travers plusieurs domaines n'est utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'identifiant utilisé est un <i>cookie</i>, celui-ci est déposé en interne (ou « <i>first-party</i> ») afin d'empêcher un suivi global de la navigation • L'IP si elle est utilisée, permet la localisation à l'échelle de la ville puis est pseudonymisée en enlevant au moins le dernier octet • Toute mesure visant à générer un identifiant en utilisant les caractéristiques du terminal (empreinte numérique ou « <i>fingerprinting</i> ») intègre une composante spécifique au site lors du calcul du hash (par exemple le domaine en cours de visite) pour empêcher un suivi à travers plusieurs domaines (ou « <i>cross-site</i> »), ainsi qu'une composante temporelle (permettant de s'assurer que l'emprunte numérique (ou « <i>fingerprint</i> ») ait une durée de vie limitée) • Tout marquage permettant de récupérer des informations personnelles (par exemple par le biais de formulaires) est exclu
	Toute fonctionnalité visant à croiser, dédoubler ou mesurer un taux de couverture (« <i>reach</i> ») unifié d'un contenu est exclue	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation des outils relatifs à la mesure du taux de couverture (« <i>reach</i> »)
Les données servent uniquement à produire des données statistiques anonymes	Autant pour la visualisation mise à disposition dans l'interface de l'outil que lors d'export, l'ensemble des rapports générés par la solution comportent uniquement des statistiques anonymes	<ul style="list-style-type: none"> • Agrégation et la présentation à la dizaine la plus proche. A défaut, une analyse est menée pour justifier du caractère anonyme des données (voir l'avis du G29 sur le sujet)
	L'anonymisation est effective quels que soient les critères de sélection choisis par le client de la solution (une combinaison de critères ne doit pas permettre d'isoler un utilisateur).	
	Aucun suivi de la navigation d'un utilisateur unique n'est possible	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation de toute fonctionnalités du type rejeu de session (« <i>session replay</i> »)
Le droit à l'opposition des personnes est respecté	Une modalité d'opposition est mise en œuvre dans la mesure ou un traitement de données à caractère personnel au sens du RGPD existe.	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition disponible sous la forme d'un bouton ou lien cliquable au sein de la politique de confidentialité du site ou application visité.
	Des moyens suffisants sont mis en œuvre pour prendre en compte le refus dans la durée	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder au dépôt d'un cookie d'opposition ou à la mesure et l'ajout à une liste repoussoir d'une empreinte numérique (ou « <i>fingerprinting</i> »).

5. Annexe : modèle de document d'auto-évaluation

D'après notre auto-évaluation, la solution **[nom de la solution]** est conforme aux critères établis par la CNIL **[mettre un lien vers la page officielle]**, et peut-être mise en œuvre sans requérir le consentement des utilisateurs si elle est correctement configurée. Pour ce faire, elle doit être configurée de la manière décrite dans ce document.

En effet, cette solution se limite uniquement à : **[indiquer le cas échéant dans la liste]**

- les mesures des performances;
- la détection de problèmes de navigation ;
- l'optimisation des performances techniques ou de son ergonomie ;
- l'estimation de la puissance des serveurs nécessaires ;
- l'analyse des contenus consultés.

En excluant explicitement toute mesure à visée marketing, y compris mais non limitée à :

- la mesure de performance des canaux de conversion, de performance de campagnes publicitaires, de mesure des canaux d'acquisition, de lutte contre la fraude publicitaire, etc. ;
- toute création de cohorte d'utilisateurs pour leur présenter des contenus différenciés, que l'appartenance à une telle cohorte soit définie de manière aléatoire ou bien en fonction des informations précédemment collectées.

L'ensemble des critères ci-dessous sont respectés si la configuration est correctement mise en œuvre. Pour chaque critère, si une opération est nécessaire de la part de l'éditeur de site, elle est indiquée dans la colonne « action à entreprendre ». Si l'éditeur ne met pas en œuvre la mesure en question, la solution est susceptible de ne plus bénéficier de l'exemption du recueil du consentement.

Cette évaluation a pour unique but de permettre d'analyser si une solution de mesure d'audience peut être mise en œuvre sans consentement préalable et n'a pas vocation à permettre d'évaluer la conformité de la solution dans son ensemble au regard du cadre légal applicable.

Objectif	Critère	Mesure technique	Critère respecté	Action à entreprendre
L'unique finalité pour laquelle l'outil est utilisé est celle de la mesure de l'audience du site ou de l'application	Le prestataire met à disposition des instructions pour désactiver toute fonctionnalité qui sort du cadre déterminé	N/A	Oui/Non [si des mesures techniques recommandées par la CNIL ne sont pas mises en œuvre, utiliser cette case pour expliciter les mesures alternatives qui permettent de remplir le critère]	[utiliser cette case pour expliciter les configurations à mettre en œuvre]
	Les données collectées sont minimisées au regard de la finalité de mesure d'audience poursuivie	<ul style="list-style-type: none"> • Si des données provenant des champs d'en-tête (« headers ») HTTP sont collectées (version de navigateur, système d'exploitation, matériel, taille d'écran), ces données sont minimisées (version majeure système d'exploitation/navigateur par exemple) 		

Objectif	Critère	Mesure technique	Critère respecté	Action à entreprendre
		<ul style="list-style-type: none"> • La solution collecte au plus trois type d'évènements : <ul style="list-style-type: none"> • La simple présence d'une personne sur une page et les informations associée à cette page (nom, type, etc.) • L'utilisation par cette personne d'une fonctionnalité (clic bouton, clic lien) et les information associées (destination, label, etc.) • Les statistiques de temps de chargement, de défilement ou de temps passé sur une page 		
Le prestataire propose le service sous le régime de la sous-traitance	Le prestataire met à disposition un accord de traitement des données (ou « <i>data processing agreement</i> », DPA) standard qui inclut les mentions obligatoires listées à l'article 28 du RGPD et le qualifie en tant que sous-traitant	N/A		
	Aucune mise en commun par le prestataire de données brutes de mesure d'audience provenant de plusieurs de ses clients n'est mise en œuvre	N/A		
	Aucune réutilisation des données pour le propre compte du prestataire et quelle que soit la finalité (amélioration de son service, lutte contre la fraude, etc.) n'est mise en œuvre	N/A		
	Le prestataire met à disposition en tant que sous-traitant un point de contact afin de recevoir et traiter les questions et réclamations de leurs prospect pour clarifier les doutes sur la conformité	N/A		

Objectif	Critère	Mesure technique	Critère respecté	Action à entreprendre
L'outil ne permet pas un suivi de la personne en dehors du site ou de l'application visée	Aucun import de données externes n'est possible	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation de toute collecte ou import d'identifiant client (ou « CRM »), d'UTM ou d'identifiant de campagne dans les URLs • Le référent (« <i>referrer</i> »), s'il est collecté, se limite au domaine (« <i>host</i> »). • Toute intégration avec des outils tiers est exclue 		
	Aucun identifiant permettant un suivi à travers plusieurs domaines n'est utilisé	<ul style="list-style-type: none"> • Si l'identifiant utilisé est un cookie, celui-ci est déposé en interne (ou « <i>first-party</i> ») afin d'empêcher un suivi global de la navigation • L'IP si elle est utilisée, permet la localisation à l'échelle de la ville puis est pseudonymisée en enlevant au moins le dernier octet • Toute mesure visant à générer un identifiant en utilisant les caractéristiques du terminal (empreinte numérique ou « <i>fingerprinting</i> ») intègre une composante spécifique au site lors du calcul du hash (par exemple le domaine en cours de visite) pour empêcher un suivi à travers plusieurs domaines (ou « <i>cross-site</i> »), ainsi qu'une composante temporelle (permettant de s'assurer que l'emprunte numérique (ou « <i>fingerprint</i> ») ait une durée de vie limitée) • Tout marquage permettant de récupérer des informations personnelles (par exemple par le biais de formulaires) est exclu 		
	Toute fonctionnalité visant à croiser, dédoubler ou mesurer un taux de couverture (« <i>reach</i> ») unifié d'un contenu est exclue.	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation des outils relatifs à la mesure du taux de couverture (« <i>reach</i> ») 		
Les données servent uniquement à produire des données	Autant pour la visualisation mise à disposition dans l'interface de l'outil que lors d'export,	<ul style="list-style-type: none"> • Agrégation et la présentation à la dizaine la plus proche. A défaut, une analyse est menée pour justifier du caractère 		

Objectif	Critère	Mesure technique	Critère respecté	Action à entreprendre
statistiques anonymes	l'ensemble des rapports générés par la solution comportent uniquement des statistiques anonymes.	anonyme des données (voir l'avis du G29 sur le sujet)		
	L'anonymisation est effective quels que soient les critères de sélection choisis par le client de la solution (une combinaison de critères ne doit pas permettre d'isoler un utilisateur).			
	Aucun suivi de la navigation d'un utilisateur unique n'est possible	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation de toute fonctionnalités du type rejeu de session (« <i>session replay</i> ») 		
Le droit à l'opposition des personnes est respecté	Une modalité d'opposition est mise en œuvre dans la mesure ou un traitement de données à caractère personnel au sens du RGPD existe.	<ul style="list-style-type: none"> • Opposition disponible sous la forme d'un bouton ou lien cliquable au sein de la politique de confidentialité du site ou application visité. 		
	Des moyens suffisants sont mis en œuvre pour prendre en compte le refus dans la durée	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder au dépôt d'un cookie d'opposition ou à la mesure et l'ajout à une liste repoussoir d'une empreinte numérique (ou « <i>fingerprinting</i> »). 		